

Ce qui change aujourd’hui.

Cela devient désormais une habitude, pas un début de mois sans une batterie de changements ou modifications.



MédiaChartres, vous en résume les principaux

– Augmentation des prix du gaz

Les tarifs réglementés du gaz appliqués par Engie vont encore connaître une hausse de 4,4% dès ce 1er juin. Une augmentation due à la hausse des prix du gaz sur le marché mondial, ainsi qu’aux faibles stocks européens liés à la guerre en Ukraine, note [Challenges](#).

Cette hausse s’élèvera à 1,2% pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson, 2,6% pour ceux qui ont un double usage, cuisson et eau chaude, et 4,6% pour les foyers qui se chauffent au gaz.

La Suite Après Cette Publicité

– Un nouveau Livret de famille

Ce 1er juin un nouveau modèle de Livret de famille arrive. Avec **l’arrêté du 3 mai 2022**, ce livret modernisé permet l’inclusion de la procréation médicalement assistée (PMA), de la nouvelle règle sur le choix du nom, de la réforme de l’adoption, [de l’identité des enfants nés sans vie](#), ainsi que de l’acte de décès des enfants majeurs.

-Fin de la trêve hivernale

[Prolongée avec deux mois supplémentaires depuis le 1er avril, la trêve hivernale s’arrête le 1er juin.](#) À partir de cette date, les expulsions locatives pourront reprendre. Selon la Fondation Abbé Pierre, 30.000 ménages pourraient être expulsés

de leur logement.

-Prêt immobilier simplifié pour les anciens malades du cancer

Plus de justice pour les personnes guéries du cancer depuis plusieurs années et qui devaient faire face à de nombreuses difficultés pour souscrire à un prêt immobilier.

La Suite Après Cette Publicité

À partir de mercredi, la loi change et permet désormais aux anciens malades du cancer ou de l'hépatite C d'obtenir un crédit aux mêmes conditions qu'un autre emprunteur. Toutefois, cette mesure s'applique seulement à partir de cinq ans après leur guérison. Ce qui était déjà le cas pour les personnes soignées pour un cancer avant 21 ans. Une mesure prise pour éviter une tendance aux surprimes ou même un refus de prêt. **La loi du 28 février 2022**, prévoit aussi de supprimer le questionnaire médical pour les emprunts de moins de 200 000 euros.

-Simplifier le droit au compte bancaire

Le droit d'accès à disposer d'un compte bancaire est également désormais simplifié. Ainsi, une personne qui demande à ouvrir un compte bancaire et qui ne reçoit pas de réponse dans les 15 jours suivant sa demande pourra se tourner vers la Banque de France. Cette dernière désignera d'office un établissement proche du domicile du demandeur.

La Suite Après Cette Publicité

“Cette procédure est ouverte à toute personne résidant en France ou dans un État membre de l'Union européenne, à tout Français résidant à l'étranger et également aux demandeurs interdits bancaires”, explique Service-public.fr.

-Mieux comparer les frais des assurances vie et PER

Les frais des assurances vie et **PER** (Plan Épargne Retraite)

vont gagner en clarté grâce à une mesure prise à l'initiative de **Bruno Le Maire**. Celle-ci oblige les assureurs et établissements bancaires à faire apparaître sur leur site internet un tableau récapitulatif des frais de gestion appliqués à chaque assurance vie ou PER.

-Amélioration de la protection des consommateurs sur internet

Les informations qu'un professionnel doit communiquer à un client dans le cadre d'une vente à distance sont renforcées à partir de ce **1er juin 2022**, note le site spécialisé [**Magnolia.fr**](#). Ceci conformément à une directive européenne relative à la modernisation de la protection des consommateurs. **On compte désormais 15 obligations à respecter, contre 6 auparavant.**

La Suite Après Cette Publicité

Ces nouvelles dispositions visent notamment à améliorer la protection du consommateur lors de transactions transfrontalières, de plus en plus courantes sur internet.

-Interdiction de circulation pour les véhicules polluants dans le Grand Paris

À partir du mois de juin, les véhicules avec une vignette « **Crit-Air 4** » ne pourront plus circuler dans les zones à faibles émissions du Grand Paris, en plus de Paris intra muros. **De 8h à 20h, les voitures diesel construites avant 2006, et celles avec des moteurs à essence d'avant 1997 ne pourront plus circuler en semaine.** Cette interdiction reste valable tous les jours pour les poids lourds et les bus. **Une amende de 68 euros pourra être appliquée.**

-Fin du plafond pour les tickets resto fin juin

[**Après avoir été repoussée, la fin du plafond de 38 euros**](#) pour les tickets resto sera finalement actée pour la fin du mois de juin. Pendant la crise, le gouvernement avait décidé de

doubler le plafond pour soutenir les restaurateurs et inciter les Français à retourner au restaurant.

Cette mesure devrait prendre fin le 30 juin. Le plafond repassera alors à 19 euros.

MédiaChartres, espère que ces renseignements, vous seront utiles.



La rédaction

En deux mots « + de tolérance » ...

MédiaChartres constate que dans le flot d'informations, il se glisse parfois une « **bonne nouvelle** » et nous tenions à la partager avec vous.

Notre confrère le **HuffPost avec l'AFP**, annonce dans ses colonnes, une décision (possible ?) du gouvernement, de mettre en place, une « tolérance » supplémentaire, en faveur des conducteurs (trices) pour les petits délits d'excès de vitesse (**jusqu'à + 5 kms/h maximum**).

MédiaChartres rappel, que lors des contrôles de vitesse, les forces de l'ordre appliquent déjà « une marge » et ne retiennent qu'**une vitesse en dessous de l'infraction**.



Mais il faudra attendre, que la loi soit bien sur votée (ou pas), qu'elle passe ensuite par le Sénat (pour validation) et que le décret d'application, soit publié au **JO** (journal officiel) et ce parcourt, peut prendre un « certain temps », **il ne faut donc pas se réjouir trop vite.**

[**https://www.huffingtonpost.fr/entry/les-petits-exces-de-vitesse
e-bientot-moins-sanctionnes-par-le-
gouvernement_fr_628e3c37e4b0cda85db8f5d1**](https://www.huffingtonpost.fr/entry/les-petits-exces-de-vitesse-bientot-moins-sanctionnes-par-le-gouvernement_fr_628e3c37e4b0cda85db8f5d1)

Et en complément, l'Argus:

[**https://www.largus.fr/actualite-automobile/boites-noires-obligatoires-dans-nos-voitures-des-mai-2022-10619391.html**](https://www.largus.fr/actualite-automobile/boites-noires-obligatoires-dans-nos-voitures-des-mai-2022-10619391.html)

Et pour en savoir plus, sur les différents types de radars:

[**https://www.autoplus.fr/securite-routiere/tous-types-radars-automobiles-existants-536904.html#item=1**](https://www.autoplus.fr/securite-routiere/tous-types-radars-automobiles-existants-536904.html#item=1)



Sandra Michelle

Alors, ça roule ?

Samedi après-midi dernier, **MédiaChartres** était de sortie.

Avec un temps favorable, des équipes dynamiques et des stands animés chaleureusement, il n'en fallait pas moins pour réussir **le salon sur de la moto (5^{ème} édition)** sur la place des Épars à Chartres, durant ce Week-end.



MédiaChartres, à visité et admiré les **superbes engins**, mais surtout essayé de connaître l'avis des intéressés-es (exposants et motards) sur la décision du conseil Constitutionnel de ramener à **2022 l'obligation du CT** (contrôle technique) **des 2 roues de plus de 125 cm3**, voulu qu'a partir de 2023 par le Président de la République.

Dans l'ensemble chacun était « plutôt critique », pas pour le CT (déjà en vigueur en Europe) mais sur sa possible mise en

place (?) les institutionnels présents, n'ont pas souhaité s'exprimer sur le sujet.

<https://www.phonandroid.com/le-controle-technique-des-motos sera-obligatoire-des-octobre-2022-le-conseil-detat-a-tranche.html#:~:text=Le%20contr%C3%B4le%20technique%20des%20motos%20et%20des%20deux,et%20les%20deux%20roues%20revient%20sur%20la%20table.>

Et aussi :

<http://www.lerepairedesmotards.com/actualites/2022/controle-technique-moto-ct-deux-roues-scooter.php>

Et pour finir:

<http://www.lerepairedesmotards.com/dossiers/bruit-pollution-sure-deux-roues.php>

A noter les débuts des manifestations (défilés de protestations) sur le territoire.

Dossier sensible et baptême du feu, pour le nouveau Ministre des transports (qui n'existe plus ?) et à qui nous souhaitons, tout de même ... bonne route.

« La moto, est toujours symbole de liberté, d'évasion et de plaisir (S), et cela pour de nombreuses générations » (CQFD).

Yves Dubois.

LA BONNE HEURE !

RAPPEL MédiaChartres :

En et pour, ce premier Week-end de Printemps !

À vos montres, pendules, véhicules et autres appareils électroménagers.

à 2h du matin il sera 3h



Le passage à l'heure d'été se fera dimanche 27 mars 2022 à 2



heures du matin.

Il vous faudra ajouter 60 minutes à l'heure actuelle.

En avril, on avance l'heure, en octobre, on la recule.

Ce dimanche 27 mars, à 2 heures, il sera donc en fait trois heures. Ne touchez pas à vos Smartphones, tablettes et PC, en général, ils opèrent eux même le changement d'heure.

En 2019, 84% des Français se disaient favorables à la fin du changement d'heure. La majorité souhaitait rester à l'heure d'été (59%)

INFO PLUS, MédiaChartres :



Les USA ont voté eux la fin de l'heure d'hiver !

Le Sénat américain a voté le 15 mars pour l'abandon de l'heure d'hiver. Pour entrer en vigueur, ce projet de loi doit maintenant être validé par la Chambre puis promulgué par **Joe Biden**. **L'Amérique du Nord est passée à l'heure d'été depuis le 13 mars, soit deux semaines avant l'Europe.**

Moujib Kada

Dossier « Ehpad ».

Une enquête **MédiaChartres**, en collaboration avec plusieurs confrères.

VICTOR CASTANET

LES FOSSEYEURS

**RÉVÉLATIONS SUR LE SYSTÈME
QUI MALTRAITE NOS AÎNÉS**

fayard

« Nous signalons, la sortie de l'excellent livre de **Victor**

Castanet (journaliste) sur le thème.

Résumé

Trois ans d'investigations, 250 témoins, le courage d'une poignée de lanceurs d'alerte, des dizaines de documents explosifs, plusieurs personnalités impliquées...

Voici une plongée inquiétante dans les secrets du **groupe Orpéa**, leader mondial des **Ehpad** et des cliniques. Truffé de révélations spectaculaires, ce récit haletant et émouvant met au jour de multiples dérives et révèle un vaste réseau d'influence, bien loin du dévouement des équipes d'aidants et de soignants, majoritairement attachées au soutien des plus fragiles.

Personnes âgées maltraitées, salariés malmenés, acrobaties comptables, argent public dilapidé... Nous sommes tous concernés. Victor Castanet est journaliste d'investigation indépendant. Durant trois ans, il a résisté à toutes les pressions pour livrer ce document éprouvant, tirant peu à peu les ficelles d'une incroyable enquête. Au nom de son grand-père

https://fr.news.yahoo.com/propos%C3%A9-15-millions-deuros-lauteur-120244335.html?guccounter=1&guce_referrer=aHR0cHM6Ly9tYWlMDIub3JhbmdlLmZyLw&guce_referrer_sig=AQAAAo9vPtLPs0CnUKR2Ppj8YyPYUd3ZDAg-ISKLKibxpzh4wwzzk1ruMft000ZXTr4XRg-ab8TCeUXG6T6Muf_eBFDM1yZ0Fw4eCEeDzdh306ahDyvYzElQKaBIoTG5pxmdgo9kcXJYajVIRDGdogUFubp7CocvomNaHnFwVppI_kG

Dernière

minute:

https://actu.fr/ile-de-france/neuilly-sur-seine_92051/soupcons-de-maltraitance-dans-un-ehpad-de-neuilly-sur-seine-une-inspection-menée_48268800.html

Le groupe « **KORIAN** » est également visé ! (et pour les mêmes raisons).



KORIAN

La population Française « vieillissante » est une « manne financière», pour les arrivistes sans scrupule.



Les Holdings foisonnent et développent des résidences séniors, partout sur le territoire.

Elles bénéficient, de subventions de l'État, pour payer le personnel, qui ... n'est pas toujours vraiment à la hauteur (lorsque il est présent) !

Elles sont dans un cadre juridique, « très flou » et sous « aucun contrôle » ?

Les séjours sont très couteux, pour des prestations à minima et discutables (au mieux).

MédiaChartres, appel de ses vœux, une rapide réglementation spécifique, concernant les « supermarchés du 3ème age» .

Patrick Maresko

(ci-dessous, une partie de la publication de notre confrère).



Sujet: Maltraitance en Ehpad : une indignation feinte et insuffisante !

PAR MATHILDE GOANEC de Médiapart:

ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 26 JANVIER 2022

-Les pouvoirs publics font mine de découvrir que le puissant groupe **Orpea** se joue des règles dans ses Ehpad. Mais la maltraitance, les conditions de travail dégradées et la répression syndicale sont sur la table depuis des années, sans que jamais le système de financement ne soit remis en cause. Que ne savaient-ils pas, au juste? Depuis mardi soir et la sortie du livre « **Les Fossoyeurs** » de **Victor Castanet** sur les **Ehpad** et **Orpea**, le gouvernement pousse des cris d'orfraie et c'est l'affolement général au royaume de l'or gris.

Le groupe Orpea dévisse en Bourse, son directeur général est convoqué manu militari par l'exécutif tandis que le ministre de la santé fait état, devant les parlementaires, de sa volonté de prendre ce sujet avec « gravité et une totale détermination ». Gabriel Attal, porte-parole du gouvernement, «révolté», a, lui, estimé qu'il était «hors de question que de tels agissements puissent être tolérés dans notre pays».

Mais si le livre de **Victor Castanet** sonne par l'ampleur de l'enquête menée, le nombre et l'importance des sources interrogées, la maltraitance et la politique du moindre coût dans certains établissements à but lucratif sont des secrets de Polichinelle, sur lesquels les autorités de santé ferment les yeux.

Et pour cause: après avoir abandonné tout un pan de la dépendance au privé, l'État se retrouve désormais dans l'impossibilité de taper du poing sur la table quand des dysfonctionnements sont mis au jour.

Le cas de l'Ehpad Bords-de-Seine de Neuilly, géré par **Orpea**, est la parfaite illustration de cette hypocrisie générale. **Victor Castanet** en dresse un tableau effrayant en ouverture de son livre. L'établissement, a déclaré le ministre de la santé devant l'Assemblée nationale mardi 25janvier, a fait l'objet

«d'une inspection missionnée par l'agence régionale de santé en 2018 sur la base d'allégations moins graves [...] donc probablement que l'ARS [agence régionale de santé – ndlr] n'avait pas connaissance des faits établis dans le livre». Mediapart a enquêté sur cet Ehpad il y a quatre ans exactement et publié une longue enquête fin janvier 2018. Nous racontions exactement les mêmes horreurs, derrière l'élegant vitrine: les draps

trempés d'urine ou d'excréments, ces personnes âgées qu'on laisse comme des enfants négligés des heures durant dans la même couche, ces résidents dénutris ou déshydratés qui, lorsqu'ils tombent la nuit, peuvent rester des heures au sol, faute de personnel. Notre journal a aussi documenté comment, par un drap bloquant la poignée, on enfermait les gens souffrant de démence dans leur chambre payée rubis sur l'ongle pour leur éviter de déambuler.

Mais pour l'**ARS** Île-de-France interrogée alors explicitement sur ces faits en 2018, tout allait très bien, madame la marquise. Toutes les

«réclamations» depuis 2016 avaient, selon l'agence, été «examinées», plusieurs rencontres organisées entre la direction de l'établissement, l'ARS et le conseil départemental. L'établissement de Neuilly faisait même preuve depuis, nous assurait l'**ARS**, «d'une

attitude positive et constructive». On mesure aujourd'hui le résultat.

Mediapart a également appris que le ministère du travail a retoqué le licenciement d'une déléguée du personnel l'an dernier, exerçant comme aide soignante à l'Ehpad Bords-de-Seine, signe sans doute d'une parfaite harmonie sociale.

Depuis le début de la crise du Covid, à l'échelle du groupe, cinq droits d'alerte ont été déposés par la **CGT** et portés à la connaissance de l'**inspection du travail**.

Ce syndicat dénonce également depuis de longues années auprès des organismes de Sécurité sociale

Cramif et Carsat le nombre anormal d'accidents du travail et

de licenciements pour inaptitude. Un peu partout en France, devant les ARS, les salariés manifestent et «déballent», rappelle **Guillaume Gobet**, délégué syndical CGT d'Orpea. Sans parler des familles qui multiplient les courriers et trépignent devant l'incurie manifeste.

Olivier Véran a également promis, mardi 26 janvier 2022, de diligenter si besoin une enquête approfondie sur les pratiques du groupe Orpea. Là encore, des pages et des pages d'archives sont disponibles, rien que dans notre journal, sur sa conduite et celles de ses concurrents.

Le ministre pourrait aussi se renseigner auprès de ses propres administrations de contrôle, si le gouvernement auquel il appartient et les précédents

ne les avaient pas peu à peu désarmées. Les dossiers de litiges concernant **Orpea** s'empilent dans les **inspections du travail**, mais ce service public est exsangue et peine de plus en plus à remplir ses missions.

Les ARS, bras armés du ministère en matière de santé dans les régions, ne sont pas plus offensives, et notamment dans leurs missions de contrôle de

l'utilisation des deniers puisque, on ne le répétera jamais assez, une bonne partie du business d'**Orpea**

(comme celui des non moins problématiques **Korian** ou **DomusVi**) repose sur de l'argent public.

C'est l'affaire dans l'affaire, révélée par **Mediapart**. La question dépasse bien largement le seul sujet **Orpea**. Les Ehpad perçoivent en effet chaque année une «**enveloppe soins**» de la part de l'assurance maladie et une autre au titre de la «**dépendance**» de la part des départements. **Orpea**, numéro un mondial des maisons de retraite, a reçu, en 2020 350 millions d'euros de la part de l'assurance maladie, seulement pour «**l'enveloppe soins**», d'après les chiffres de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (**CNSA**), transmis à **Mediapart**.

Si l'on en croit **Victor Castanet**, **Orpea** était prêt à payer très cher pour éviter que ces questions ne soient posées sur la place publique et arrachées aux seuls arbitrages des

politiques et des cabinets. Dans son livre, notre confrère raconte qu'un «analyste financier [...] proche du fondateur d'Orpea» aurait proposé d'acheter son silence: «**Et s'il vous file 15 millions d'euros ?** Je dis ça comme ça. Ça peut être une solution.»

Source et texte (partiel): Mediapart, retrouvez l'intégralité du sujet dans les colonnes du quotidien.

<https://www.mediapart.fr/>



Incompréhensible !

Voici le paradoxe, que **MédiaChartres** à relevé pour

vous.



Il est donc, interdit (pour cause de covid et variants) de consommer debout dans les bars et restaurants, mais à l'opposé, il est obligatoire d'être ...**debout, pour assister à un match**

De quoi y perdre son latin ?

« Le protocole va être ajusté : les spectateurs pourront assister aux matchs debout »



Moujib Kada

BIENTÔT ICI ?

Constat d'un « ras le bol » et d'un « manque de pot »

radar anti-bruit



Il en sera bientôt terminé, du bruit généré par les « **roulants** » en Ville, mais cela concerne t'il également, les volants et autres sources, de nuisances sonore, bientôt un radar ?



Selon les informations de **MédiaChartres**, les « **radars anti-bruit** », devraient prochainement, faire une apparition définitive dans toutes les Villes de France.

Les premiers contrevenants ont déjà été sanctionnés (après la période de test).

1. **contravention de 4ème classe**, comme prévu par l'**article R318-3 du code de la route**.
2. **amende forfaitaire** de 135€, minorée à 90€ en cas de paiement dans les 15 jours.
3. **article 92 de la loi n°2019-1428** du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

<https://www.notre-planete.info/actualites/4888-radar-anti-bruit-Hydre-circulation-routiere>

Concernant les bruits de voisinage, il s'agit d'un autre sujet.

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006190346/>

Claude Arffi



PREMIER ARTICLE 2022

Pour ce 1er article de l'année, **MédiaChartres** a souhaité donner un « écho »,
à l'Association nationale;



ANTICOR (pour anti-corruption)

L'association, dispose de référents et d'une équipe active, sur le 28 (comme sur la France entière).

Pour connaître les actions, les procès en cours, et les autres sujets (...)

voici le lien, pour vous permettre de la découvrir, de vous tenir informé, de devenir adhérent, (ou même) **de rentrer en contact.**

<https://www.anticor.org/>

Yves Dubois

BONNE ANNÉE ...

La rédaction et toute l'équipe de **MédiaChartres**, vous souhaite le



meilleur en vous préservant du pire, pour toute l'année **2022**.

MédiaChartres

JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.

La Rédaction et toute l'équipe de **MédiaChartres**, vous souhaite à toutes et tous, de belles fêtes de fin d'années.



Nous vous donnons rendez-vous, à partir du 3 Janvier, pour de nouvelles infos et sujets très « **HOT** » !

MédiaChartres

